

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 8 août 2022, à 20 h 00, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire, Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier Maire Monsieur Éric Provencher conseiller siège 1 Monsieur Douglas Beard conseiller siège 2 Monsieur Simon Lauzière conseiller siège 3 Madame Marie Gauvin conseillère siège 4 Monsieur Mario Lemire conseiller siège 5 Monsieur Jean-François De Plaen conseiller siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H00

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

176-08-2022

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition du conseiller M. Simon Lauziere, appuyée par le conseiller M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec un ajout au point 11.3.

## 3.1 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

177-08-2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 4 juillet 2022 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Simon Lauzière appuyée par M. Eric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.

2022-08-08 934 volume 25



## 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

#### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

178-08-2022

5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 596 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

**Attendu que** la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération du maire et des conseillers;

**Attendu que** le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

**Attendu qu**'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 4 juillet 2022 à l'égard du présent règlement par le maire M. Sylvain Cormier ;

**Attendu qu'** un projet de ce règlement a été présenté au même moment que l'avis de motion par le maire

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'abroger tous les règlements antérieurs portant sur la rémunération des élus municipaux;

En conséquence, Sur proposition de M. le maire Sylvain Cormier Appuyé par M. Jean-François De Plaen Et résolu à l'unanimité des élus.

**Que** le conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ordonne et statue que le règlement n° 625 soit adopté :

Une copie de ce règlement sera disponible au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

179-08-2022

## 5.2 DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN MOIS

Sur proposition de la conseillère Mme Marie Gauvin et appuyée par le conseiller M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le conseiller Douglas Beard à titre de maire suppléant pour le prochain mois, à compter de la fin de la présente séance.

180-08-2022

5.3 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS NON-RÉSIDENT POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS.

ATTENDU QUE le remboursement des frais de non-résident pour les activités de loisirs n'était pas encadré par une nouvelle politique;



**ATTENDU QUE** le directeur général a présenté un projet de politique de remboursement des frais de non-résidents pour les activités de loisirs et que celui-ci répond aux attentes du conseil et offre un meilleur encadrement pour le remboursement de ces frais à nos citoyens;

Proposé par la conseillère Mme Marie Gauvin et appuyée par le conseiller M. Jean-François De Plaen de **reporter** la décision à une prochaine séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS DE REPORTER LA DÉCISION

181-08-2022

5.4 REDDITION DE COMPTE PAVL VOLET ENTRETIENS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a reçu une aide financière du PAVL volet-entretiens pour l'année 2021

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité

ATTENDU QUE les dépôts des états financiers sont déposés séance tenante

Sur une proposition de Mme Marie Gauvin appuyée par M. Mario Lemire

Il est unanimement résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité informe le ministère des Transports, que les sommes de l'aide financière ont été utilisées pour l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

182-08-2022

5.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À ÊTRE FORMULÉÉ AUPRÈS DU MTQ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET -ACCÉLÉRATION ET REDRESSEMENT

Titre du projet: - Volets Redressement

Communication est donnée d'un rapport de M. Alexandre Côté, directeur général, concernant une demande d'aide financière à être formulée auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement et Accélération, en vue de la réalisation de travaux d'asphaltage et de réfection de voirie sur diverses rues de la municipalité pour l'année 2022 - 2023.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

2022-08-08 936 volume 25



**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** La municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la municipalité, M. Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation détaillée du coût des travaux;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de M. Douglas Beard, appuyée par M. Eric Provencher, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Copie certifiée conforme

183-08-2022

5.6 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2021 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du vérificateur externe de la municipalité sur les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du code Municipal, dont il est pris acte.

Le maire fait également rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2021, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du C.M, dont il est pris acte.

Le rapport des faits saillants étant accessibles sur le site Internet de la municipalité.

184-08-2022

5.7 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS DE JUILLET 2022



Revenus 314 740,82 \$

Dépenses	
Total des chèques	213 176,54 \$
Total des Dépôt dirtect	25 151,84 \$
	238 328,38 \$

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les revenus et dépenses du mois de juin 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyée par Mme Marie Gauvin, Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de juin 2022, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

### 6 SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

185-08-2022

6.2 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS INCENDIE ANNÉE 9 (2021) / APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie ont validé le rapport et en recommandent l'adoption et que, d'autre part, les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

Il est proposé par M. Simon Lauzière Appuyé par M. Jean-François De Plaen ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'adoption du Rapport annuel An 9 des activités en matière de sécurité incendie 2021.



DE TRANSMETTRE au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel An 9 des activités en matière de sécurité incendie 2021 de la MRC de Drummond.

186-08-2022

#### 6.3 CONTRIBUTION ANNUELLE AU CLUB SOCIAL DES POMPIERS

CONSIDÉRANT la demande déposée le 24 juillet 2022 par M. Pierre Blanchette, membre du Club Social des Pompiers de Saint-Félix-de-Kingsey et directeur des incendies, de débourser la somme prévue au budget pour ledit club;

Il est proposé par Mme Marie Gauvin Appuyé par M. Jean-François De Plaen

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil débourse, à même son budget annuel, la somme de 805 \$ au Club Social des pompiers de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée

187-08-2022

6.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**Attendu que** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu** que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a procédé à l'embauche d'un pompier, celle-ci désire ajouter ce pompier pour le programme Pompier I à la cohorte de l'année financière 2017-2018.

2022-08-08 939 volume 25



**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. Mario Lemire et appuyé par Mme Marie Gauvin et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC

#### 7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

188-08-2022

7.1 SOUMISSIONS REÇUES CONCERNANT L'AJOUT D'UNE CONDUITE SANITAIRE SUR LA RUE LEBEL

Communication est donnée par M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue en vue de l'exécution des travaux pour une partie du lot 5 740 437 de la rue lebel vers le regard de la rue de l'église, se résumant comme suit :

J. Noël Francoeur Inc. 28 8

28 800,00 \$ avant taxes + Si présente de roc 280,00 \$/hre

Excavation Gaston Francoeur Inc.

Aucune proposition

La seule soumission étant conforme, le directeur des travaux publics recommande que le contrat soit accordé à J. Noël Françoeur Inc. aux prix soumis.

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire et appuyée par la conseillère Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du directeur des travaux public et d'accepter la soumission de J. Noël Francoeur au prix soumis de 28 800 \$ avant taxes.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à signer le contrat à intervenir à cet effet.

189-08-2022

7.2 SOUMISSION RECUE POUR L'AJOUT DE CAMÉRAS À L'HOTEL DE VILLE

Communication est donnée par M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue, de gré à gré, pour l'ajout de 2 cameras à l'extérieur de l'hôtel de ville se résumant comme suit :

Électro Alarme Warwick 1485,00 \$ avant taxes

Sur proposition de Mme Marie Gauvin et appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**approuver** le rapport du directeur des travaux public, de retenir les services professionnels de l'entreprise Électro



Alarme concernant l'installation de 2 caméras au prix soumis 1485,00 \$, taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

#### 8. HYGIÈNE DU MILIEU

### 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

190-08-2022

### 9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS - INSPECTION EN BÂTIMENT

13 demandes de permis et certificats, une valeur approx. de 405 200 \$

#### 10. LOISIRS ET CULTURE

## 11. SUJETS DIVERS

191-08-2022

11.1 SOLLICITATION SUR LE TERRITOIRE EN VUE DE LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT.

Communication est donnée par le directeur général relatif à une demande des Chevaliers de Colomb à l'effet de permettre la collecte de canettes sur le territoire de la municipalité le 17 septembre prochain.

Sur proposition de M. Simon Lauziere et appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande et d'autoriser la collecte de cannettes qui aura lieu samedi le 17 septembre 2022 et de permettre l'affichage sur des terrains commerciaux

11.2 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le mardi 6 septembre 2022, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115 A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

192-08-2022

11.3 DEMANDE DE LA FABRIQUE POUR L'UTILISATION D'UN PARC POUR UN ÉVÉNEMENT.

Demande reçue de la fabrique pour l'utilisation du parc Parc-en-Ciel pour une messe extérieure qui aura lieu le 14 août prochain.

Sur proposition de M. Douglas Beard et appuyé par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande et de permettre à la fabrique d'utiliser les parc Parc-en-Ciel pour une messe extérieure le 14 août 2022.

2022-08-08 941 volume 25



## 12. RAPPORT DES ÉLUS

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle M. Gaston Francoeur formulent diverses questions et reçoit réponses de la part du maire, M. Sylvain Cormier.

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés; En conséquence, il est proposé par, conseiller Douglas Beard et résolu,

QUE la séance soit levée à 21h21

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire
Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier